

COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 avril 2019

Etaient présents : Messieurs IRIART Jean Pierre, PRIBAT André, PARADIS Sébastien, UTHURRY Dominique, ELICABE Yves, GARCIA Patrice, Mme IRIART Hélène

Absents excusés : INCAGARAY René, Mme IRIART Otxanda, ELICABE Nicolas, SOLANILLE Aurélie

Secrétaire de séance : IRIART Hélène

❖ **Compte administratif 2018**

Le conseil municipal vote le compte administratif du budget général :

<u>Fonctionnement</u>		<u>Investissement</u>	
Dépenses	200 315,33	Dépenses	173 068,24
Recettes	225 923,24	Recettes	33 268,91
Résultat exercice	25 607,91	Résultat exercice	- 139 799,33
Résultat antérieur	238 996,08	Résultat antérieur	65 882,77
Résultat cumulé	264 603,99	Résultat cumulé	- 73 916,56

Résultat global : 190 687,43€

❖ **Budgets primitifs 2019**

Le maire commence par présenter les investissements proposés cette année :

Investissements prévus (TTC)

→ Voirie Arzamendi (route Alos-Abense) :	70.000€
→ Voirie divers :	25.000€
→ Programme bâtiment mairie :	40.000€
→ Bâtiments (accessibilité) :	9.000€
→ Salle communale matériel (four + vidéo proj) :	3.120€
→ Programme enfouissement réseaux secs Abense :	163.513€

Compte tenu des diverses subventions et participations, le montant à décaisser serait de : **39 379€**. Par ailleurs, le maire, sachant que les taux sont encore très bas, propose de faire un emprunt de 50 000€ pour financer une partie des investissements. Cela n'impactant pas (ou très peu) le taux d'endettement, puisque le remboursement de l'emprunt concernant les travaux (2004) de rénovation des appartements communaux se termine fin 2019.

Avant de présenter le budget, le maire expose quelques éléments de contexte concernant les recettes et dépenses de fonctionnement :

➤ **DEPENSES**

Deux dépenses ponctuelles viennent grever les dépenses cette année :

- 6 667€ à verser au SIVU Ecole de Tardets en remboursement de l'avance faite par le SIVOM afin de constituer la trésorerie au moment de la prise de compétence.
- 8 000€ à verser au SDEPA en remboursement des frais administratifs liés au chantier d'enfouissement des réseaux secs à Abense.

➤ **RECETTES :**

- La part forfaitaire de la dotation de fonctionnement versée à la commune devrait baisser de 1 500€
- Fiscalité : les bases des valeurs locatives devraient augmenter de manière significative en 2019 (un peu plus de 2% en moyenne)

Budget Général

Le maire propose au conseil municipal de voter le budget primitif dont les recettes et les dépenses s'équilibrent en fonctionnement à la somme **de 413.004€** et en investissement à la somme **de 380 760€**.

Il présente le montant réel des dépenses et recettes de l'exercice, hors imputation des opérations d'ordre :

<u>Fonctionnement</u>		<u>Investissement</u>	
Dépenses	197 319,00	Dépenses	158 734,00
Recettes	222 317,00	Recettes	106 206,00
Résultat exercice	24 998,00	Résultat exercice	- 52 528,00
Résultat antérieur	264 604,00	Résultat antérieur	-73 917,00
Résultat cumulé	289 602,00	Résultat cumulé	- 126 445,00

Résultat global exercice : 163 157,00

Reversement solde budget assainissement : - 35 098,00

Résultat global 2019 : 128 059,00€

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité

Vote des impôts locaux :

Sachant que les bases des valeurs locatives vont augmenter de manière significative, le maire propose au conseil de ne pas augmenter les taux des impôts locaux.

Le Conseil Municipal, **considérant** que le budget communal nécessite des rentrées fiscales de **83 433€**, après en avoir délibéré, **fixe** les taux d'imposition **pour l'année 2019** comme suit :

	Pr mémoire Taux Année 2018	Taux voté 2019	Bases 2019	Produit 2019
F. N. B :	34,87 %	34,87 %	13.800	4.812
F. B :	11,38 %	11,38 %	309.900	35.267
T. H :	9,11 %	9,11 %	475.900	43.354
			TOTAL	83 433€

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité

Vote des subventions

A.C.C.A ALOS	100
AAPPMA BASABURU	50
ALGARREKIN BIZI	150
AMICALE LAIQUE HAUTE SOULE	305
BASABÜRÜA IKASTOLA	14.080
ATHARRAZTARRAK	380
ATHARRAZTEKO ESKOLA	100
AZIA	300
BASABURUKO IHAUTERIAK	230
COMITE FETES	620
GAU ESKOLA LAMINAK	300
HEMEN	150

INTEGRAZIO BATZORDEA	150
RADIO MENDILILIA	76
XIBEROKO BOTZA	76
ZIBERO SPORT TARDETS	700

Le maire rappelle que la subvention pour l'association Basabürüa Ikastola tient compte du coût d'un enfant scolarisé à l'école publique de Tardets, soit 1 408€ pour l'année scolaire 2018-2019.

L'ikastola accueillant 10 enfants de la commune la subvention s'élève donc à 14.080€

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité

Budget Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Le conseil municipal vote le budget primitif du CCAS dont les recettes et dépenses s'équilibrent en fonctionnement à la somme de 1.630€.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité

❖ Divers

DETR rénovation appartements communaux + Mairie :

Le maire fait savoir que dans le cadre de la DETR une subvention de 7 019€ nous a été attribuée pour la rénovation des appartements communaux.

Il s'agit maintenant de faire un dossier de demande de subvention à la Communauté d'Agglomération Pays Basque, sachant que celle-ci se monte à 10 000€ par appartement.

CLECT participation communale aux dépenses du SDIS :

Les contributions communales aux dépenses du Service Départemental d'Incendie et de Secours font parties des compétences prises par la Communauté Pays Basque. A ce titre, il faut que la commune délibère sur le transfert de la contribution communale dont le montant a été fixé par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT). Le montant à valider est de 4 643€. Il sera déduit de l'attribution de compensation versée par la communauté et viendra diminuer les dépenses de fonctionnement du même montant. Donc opération neutre pour la commune.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité

Projet Mobilités Douces :

Le Syndicat des Mobilités du Pays Basque propose d'étudier sur toute la Soule, les possibilités de déplacements à vélo, notamment autour des bourgs de Mauléon et de Tardets. Ceci dans le cadre d'un programme « mobilités douces » visant à encourager les modes de déplacements les moins polluants.

A ce titre, un accord de principe est demandé concernant la réalisation d'éventuels travaux d'aménagements sur la voirie communale (pistes cyclables). Le maire précise qu'à ce stade, cet accord n'engage pas la commune.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité